Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_48-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_48**

OBJET • Versement fonds de concours année 2025 • commune de Saint-Yvi

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 36
Pouvoirs • 11
Votants • 47

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_48-DE

Olivier BELLEC expose que par délibération n° 2015/11/05-08 du 05 novembre 2015, le conseil communautaire a voté l'adoption d'un règlement financier, visant à établir un cadre adapté à l'attribution et au suivi des fonds de concours d'investissement accordés par CCA à ses communes membres.

Par délibération n° 2024/07/04_02 du 4 juillet 2024, le règlement des fonds de concours a été mis à jour ;

Par délibération n° 2025/02/06_07 du conseil du 06 février 2025, l'enveloppe des Fonds de concours a été mise à jour au titre de l'année 2025.

La commune de Saint-Yvi a sollicité un fonds de concours d'un montant de 103 069 € pour l'opération de réhabilitation de l'ancien presbytère en salles culturelles.

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses [A regrouper par type de dépenses]	Montant HT	Origine du financement [dont subventions demandées ou accordées]	Montant	Part du financement du projet (en %)
Réhabilitation de l'ancien Presbytère en salles culturelles	493 408,66 €	Etat - DETR	80 000,00 €	16,21%
		Conseil Régional	87 500,00 €	17,73%
		Conseil départemental	80 000,00 €	16,21%
		Fonds de concours CCA	**103 069,00 €**	20,89%
		Part financée par la commune	142 839,66 €	28,95%
Total des dépenses	493 408,66 €	**Total des recettes**	493 408,66 €	

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Valide** la demande de fonds de concours de la commune de Saint-Yvi pour l'année 2025,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT CCA